



Bulletin d'activité municipale et locale

MAI 1977

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1
A Municipalité Nouvelle, Nouvelle Organisation	2
Classes de Neige	3
Equipements Culturels	4
Finances	4 - 5
Troisième Age	5
Espaces Verts	6
Sportifs Rezéens	6 - 7
Poursuite de l'Action engagée ...	7
Les Naudières	8

LE MOT DU MAIRE

1977 marque assurément une date dans ce ressaisissement national contre la dégradation des systèmes inspirés par le profit et leurs redoutables conséquences, comme le chômage, générateur de misère.

Pourquoi faut-il attendre d'être au bord du précipice pour ressentir la nécessité d'une union fraternelle qu'en des jours meilleurs, on répugnerait à pratiquer ? Cela signifie-t-il que l'élan du cœur est le propre de celui qui a souffert, qui aussi a pu comprendre ?

L'important, c'est que la solidarité s'exprime, qu'elle soit sincère.

Rezé connaît ces élans-là, puisque sa population, depuis longtemps déjà a fait confiance à la Gauche en apportant ses suffrages aux équipes que j'ai eu le plaisir de présider.

Le sensible accroissement des voix gagnées lors des élections municipales, par rapport aux précédentes consultations, est pour notre Cité, un motif légitime de satisfaction. Mais à regarder autour de Rezé, dans cette Agglomération Nantaise, dont, bien que farouchement Rezéens, nous nous sentons solidaires, quelle merveilleuse évolution.

Le vieux militant que je suis, plus porté au combat d'idées qu'au combat tout court, apprécie peu le langage militant employé parfois par la Presse : "Nantes est tombée" dans les mains de la Gauche". Pour moi, c'est tellement plus noble, plus profond : "Nantes a été conquise, c'est-à-dire séduite, convaincue parla Gauche et pas seulement Nantes, mais la plupart des Communes de l'environnement Nantais.

Quel changement soudain ! Voilà que les Municipalités se mettent à traduire le cœur des hommes qui, dit-on (qu'on me pardonne le jeu de mots) est tourné vers la Gauche. Alors qu'hier, malgré les bonnes relations entre les responsables, la résolution des problèmes importants souffrait d'une opposition des tendances, voilà que d'un coup, un courant puissant, témoignant d'une même orientation, se développe, s'amplifie, permettant d'entraîner aux grandes actions demeurées jusqu'alors à l'état de projets insuffisamment élaborés.

Ne voit-on pas poindre enfin l'espoir d'une entente sur la gestion des agglomérations dont les formules connues jusqu'à maintenant ont défrayé la chronique au point de justifier un courant

de répulsion. Et voici qu'une voie démocratique peut s'ouvrir où agglomération et communes au lieu de se battre pour l'exercice de compétences, se stimuleraient mutuellement dans un dialogue fructueux.

Imaginez un peu, en admettant que l'Etat, spectateur de la cohésion des collectivités locales, ne s'entête pas dans une stérile obstruction, le Pont de Cheviré sur la table des bureaux d'études puis dans le carnet de commande d'une entreprise, puis à l'état de réalisation, avec ses voies de dégagement évitant la zone urbaine, décongestionnant d'un seul coup Nantes Rezé, favorisant le développement des Communes plus éloignées, accélérant les échanges entre le Sud-Ouest et le Nord-Ouest.

Avez-vous compté le temps perdu aux insolites traversées, le carburant gaspillé aux points de bouchonnement, aux accélérations aussitôt contrecarrées par un encombrement insupportable. Avez-vous compté les accidents, parfois mortels, dus à l'absence du Pont de Cheviré. Dussé-je me répéter : avec un pont à 6 voies, sans un péage cassant le rythme, le Pont de Cheviré dégorgerait la circulation dans l'agglomération des 6/14è du trafic actuel, apportant d'un seul coup une fluidité inconnue aux heures diurnes.

Eh bien ! l'espoir grandit de voir la raison prendre le pas sur l'obstination d'assister au triomphe du courage intellectuel sur la routine.

Dans notre précédent bulletin, je parlais d'une main tendue d'une rive à l'autre de la Loire. Et voici que la main est serrée dans un contact chaleureux qu'on aimerait à prolonger indéfiniment.

Voyez-vous, à force de détermination, de persévérance, les idées finissent toujours par se concrétiser. C'est un motif de confiance, en cette époque tourmentée, qui doit nous entraîner à l'action efficace au service de la population.

Merci de l'avoir pensé avec nous et de l'avoir consacré par vos suffrages.

Soyez assurés que nous ne vous décevrons pas.

Directeur Gérant : A. PLANCHER

Office Municipal d'Information

Directeur de la Publication : J. FLOCH

A MUNICIPALITE NOUVELLE ... NOUVELLE ORGANISATION

CHANGEMENT ET CONTINUITÉ

Les dernières élections municipales, si elles n'ont pas amené de changements profonds d'orientation puisque les Rezéens, pour la 4ème fois consécutive, ont fait confiance, dans leur majorité à l'équipe d'Union de la Gauche, il n'en reste pas moins vrai que l'équipe, actuellement en place, a été profondément renouvelée. C'est ainsi que 2/3 du Conseil Municipal est composé de nouveaux membres.

LE ROLE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La possibilité offerte aux Municipalités de plus de 30 000 habitants d'avoir 5 Adjointes réglementaires, et 4 Adjointes supplémentaires au lieu de 3 et 3 dans la précédente Municipalité, a permis de mieux répartir les tâches de chacun et de déléguer certaines attributions, que la loi dévolue au Maire, le Maire, dans notre conception de la vie municipale, étant l'animateur et le coordinateur d'une équipe.

Alexandre PLANCHER, Maire de REZE pour la 4ème fois a ainsi décidé de confier à l'équipe municipale un rôle plus accru.

L'INFORMATION ET LA DÉMOCRATIE LOCALE

C'est ainsi que Jacques FLOCH a reçu toutes les attributions en ce qui concerne l'information et les relations publiques de la Cité.

D'autre part, il a pris la dénomination de Maire-Adjoint et assure ainsi la suppléance du Maire.

L'ENSEIGNEMENT

Michel JORAND se préoccupera de tout ce qui concerne l'enseignement y compris les restaurants scolaires.

L'URBANISME - ESPACES VERTS

Serge CONCHAUDRON s'est vu attribuer tous les problèmes d'urbanisme, il sera aidé dans sa tâche par Jean HOCHARD, nommé Conseiller Municipal subdélégué pour tout ce qui concerne les problèmes de cadre de vie et d'espaces verts. D'autre part, Serge CONCHAUDRON représentera la Ville de REZE au Conseil Régional des Pays de la Loire.

LES FINANCES COMMUNALES

René PAPIN se préoccupera de tous les problèmes financiers de la Commune ainsi que des acquisitions et expropriations.

PERSONNEL COMMUNAL ET ACTIONS ÉCONOMIQUES

Anne QUILLAUD a été chargée de deux missions particulières, elle s'occupera du personnel communal, mais aussi des actions économiques menées par la Cité et assurera la liaison avec les organisations syndicales et les différentes chambres consulaires.

CULTURE ET LOISIRS

Gilles RETIERE se préoccupera essentiellement de tout ce qui concerne la Culture et les Loisirs.

SPORTS

Michel HIMENE, Adjoint aux Sports sera l'interlocuteur privilégié des associations sportives de REZE

AFFAIRES SOCIALES

Yves MARIEL continuera les actions menées par la précédente Municipalité pour tout ce qui concerne les affaires sociales et assurera la liaison entre les associations familiales et sociales.

ANCIENS ET RETRAITÉS

Enfin, Louis QUEBAUD occupera une fonction nouvellement créée à REZE, celle d'Adjoint aux Anciens et Retraités

A cette équipe de onze membres qui constituent le Conseil d'Administration de la Ville sont étroitement associés les Conseillers Municipaux qui, dans le cadre des différentes questions, seront appelés à avoir des missions particulières.



Alexandre PLANCHER

Mr ou Mme ou Mlle

Adresse

désire être membre de la Commission extra-municipale :

- de L'URBANISME

- des AFFAIRES SOCIALES

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX Rezéens

- M. Gilles BARAUD - Electricien - 9, av. des Monts d'Armorique - M. Alain BASTARD - Educateur Spécialisé - 61, av. de la Libération - Mme Ginette BLANDIN - sans profession - 10, rue Roiné - M. Jean-Pierre BREMONT - Professeur - 11, chemin du Petit Bois - M. Michel BROCHU - Agent Technique - 140, rue de la Classerie - M. Jean BROSSAUD - Retraité - 20, rue Joseph Turbel - M. Raymond CAILLEAU - Electricien - 43, rue de la Chesnaie - Mlle Michelle CHARPENTIER - Employée de Commerce - 418, Maison Radieuse - M. André COUTANT - Sous directeur de Caisse d'Épargne - 5 av. du Mt Blanc - M. Yannick GUILLOU - Journaliste - 5 av. de l'Estérel - Mlle Josiane HAJ-DUKOWICZ - Institutrice - 7, rue des Déportés - Mme Jacqueline JUHEL - sans profession - 118, rue Jean Fraix - Mme Jeanne LEPRETRE-EDOM - Employée - 31, rue Julien Marchais - M. Raymond LOUET - Ajusteur - 8, rue des Frênes - M. Paul MORIN - Acheteur - 5, av. de Bretagne - M. Jean PINTAUD - Employé Sécurité Sociale - Les Lauriers, 30, rue de la Blordière - M. Daniel IRIN - Electromécanicien - 2, allée du Lac de Grand Lieu - M. Jacques SAILLANT - Enseignant - 16, rue des Bouleaux - M. Jean-Luc TREBERNE - Cuisinier - 33, rue du Lieutenant de Monti - M. Louis VANHECKE - Employé Administratif - 8, rue de la Feuillarderie -

COMMENT SONT PRISES LES DECISIONS DANS NOTRE MUNICIPALITE

Une décision, si elle veut être efficace, doit être le résultat d'une large discussion, d'un débat bien préparé où sont abordés non seulement les problèmes techniques mais les conséquences politiques des choix possibles.

Il est donc nécessaire et bon qu'un grand nombre de participants puissent avoir leur mot à dire. C'est pour cela que la Municipalité a décidé d'associer le plus étroitement possible tous les groupes organisés sur la Commune, Associations syndicales, locales, groupements divers, mais aussi un grand nombre de citoyens par l'intermédiaire des commissions extra-municipales et des comités de quartier.

Des commissions extra-municipales ont déjà fait la preuve de leur efficacité à Reze, au cours de la dernière municipalité, nous allons les relancer, aussi nous demandons à ceux qui s'intéressent à la vie publique ou à un secteur particulier de la vie sociale de bien vouloir renvoyer à la Mairie le bulletin ci-joint.

(à retourner au plutôt à M. FLOCH, Maire-Adjoint de REZE, Hôtel de Ville)

CLASSES DE NEIGE ET DE PLEINE NATURE

Pourquoi ? Comment ?

Depuis plusieurs années déjà, certaines municipalités ont pris l'heureuse initiative d'organiser des classes de neige et de pleine nature (classes de mer, classes vertes). A REZE, depuis quelques mois, la question est à l'étude.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Bien que chacun ait plus ou moins entendu parler de ces "classes transplantées", de nombreuses idées fausses circulent encore à leur sujet, telle celle qui consiste à les considérer comme des vacances déguisées. En fait il s'agit de toute autre chose. Le principe général en est simple : permettre aux enfants de tous milieux d'effectuer, dans le cadre scolaire un séjour d'étude, de découverte et d'activités physiques dans un environnement nouveau.

UN EXEMPLE : LA CLASSE DE NEIGE :

Ces séjours - sans doute plus intéressants pour des enfants de notre région présentent de multiples avantages :

- Ils ne peuvent qu'être bénéfiques à la santé des enfants à condition de choisir judicieusement l'implantation du Centre.
- Ils présentent un intérêt éducatif certain en permettant l'étude d'un milieu géographique et humain différent de celui de nos régions, un enseignement dispensé en dehors du cadre scolaire traditionnel, la socialisation de l'enfant confronté aux problèmes d'une vie de groupe en dehors de la cellule familiale.
- Ils permettent l'apprentissage et la pratique du ski dans de bonnes conditions : personnel qualifié, encadrement pédagogique habituel (l'enseignant), pratique non intensive du ski évitant une saturation physique souvent génératrice d'accidents.

En un mot, les classes de neige ne sauraient se réduire ni à des vacances de neige, ni même à une classe de ski. Elles constituent plutôt des classes à part entière permettant en particulier l'étude du milieu montagnard.

PRINCIPES D'ORGANISATION :

Le départ en classe de neige ou de pleine nature suppose le volontariat de l'enseignant (qui accompagne sa classe) et des familles. Quelques exceptions, peu nombreuses, peuvent être admises. Dans ce cas, les cours des non-partants doivent être assurés dans une classe de même niveau de l'école.

Les séjours se déroulent durant 2 à 3 semaines dans des centres agréés par le Ministère de l'Éducation de Jeunesse et Sport. À cet égard, la Ville de REZE dispose déjà de locaux tels que la colonie de la Pinelais ou du Centre acéré de la Vignauderie qui, aménagés en conséquence, seront susceptibles d'ac-

cueillir des classes vertes. En ce qui concerne les classes de neige ou de mer, des accords devront être recherchés avec des organismes pouvant offrir de tels locaux (Comité d'Accueil de l'Enseignement Public, Comités d'Entreprises, autres municipalités, etc...).

La matinée est généralement consacrée à l'enseignement des matières de base, l'après-midi étant consacré aux activités physiques et d'éveil (ski, voile, enquêtes, découverte et étude du milieu etc...)

Un encadrement important constitué notamment de personnel médical ou paramédical, d'animateurs, du personnel de service, aide l'enseignant dans ses différentes tâches.

UN GROS PROBLÈME : LE FINANCEMENT :

Il va de soi qu'une telle entreprise est coûteuse. À titre d'exemple, le coût d'un séjour en classe de neige pour 20 JOURS, s'élève à environ 1 200 F. par enfant ! Le Conseil Général accorde une subvention de 200 F. C'est donc une somme de l'ordre de 1 000 F. qui reste à la charge de la famille et de la Ville.

Les familles peuvent parfois obtenir certaines aides par :

- Les Comités d'entreprises (mais la plupart des C.E. n'accordent ces aides qu'une fois par an, classes de neige ou séjour de vacances).
- Certaines caisses mutuelles.
- Dans le cas particulier : l'Association des pupilles des écoles publiques, le Secours Populaire...
- Les Associations péri-scolaires.

Mais il est bien certain que ces aides (lorsqu'elles existent) ne suffisent pas. Le coût du séjour constitue souvent un obstacle insurmontable au départ de nombreux enfants si les subventions municipales ne viennent pas l'abaisser considérablement.

En fait, on s'aperçoit une fois de plus que ce sont les familles et les collectivités locales qui supportent la quasi totalité des dépenses. En effet, pour un service qui relève à part entière du Ministère de l'Éducation, l'État a royalement accordé 0,50 F. par jour par enfant en 1976. Le montant de l'enveloppe globale n'ayant pas évolué cette année, cette "subvention" va probablement encore diminuer du fait de l'accroissement des demandes.

Autrement dit, la participation de l'État se limite à la fixation d'une réglementation impérative qui ne lui coûte rien. On retrouve dans ce domaine comme ailleurs, les 2 constantes de l'attitude de l'État vis-à-vis des Communes : désengagement financier, tutelle administrative rigoureuse ... et gratuite.

UNE ÉLABORATION DÉMOCRATIQUE :

Une entreprise d'une telle envergure - autant par le nombre des enfants concer-

nés que par le montant de l'aide municipale qu'elle suppose - ne peut se décider dans le secret des réunions municipales. Son importance requiert la réflexion et la participation de tous les intéressés

Aussi, le projet a-t-il été soumis à la Commission extra-municipale de l'Enseignement qui regroupe enseignants, Conseils de Parents d'Élèves, Associations intéressées par les problèmes scolaires, etc... Sur sa proposition, un questionnaire-sondage a été adressé aux enseignants et aux familles afin de permettre à la Municipalité d'organiser ces classes dans les meilleures conditions avec l'objectif de favoriser le départ de chaque enfant au cours de sa scolarité primaire, dans la mesure des possibilités financières de la Ville.

Enfin, un groupe de travail analysera les données de ce sondage et soumettra à la municipalité des modalités d'organisation de ces classes de neige et de pleine nature.

Il restera à espérer que cet effort collectif et les possibilités de la Ville permettront à cette entreprise de se concrétiser.

Michel JORAND
Adjoint à l'Enseignement



DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

L'an passé, à la demande de l'O.M.C., la municipalité a procédé à l'acquisition de matériel mobile (podium, projecteurs, sonorisation) mis à la disposition des associations rezéennes et a commencé les travaux de rénovation du théâtre. Le printemps 77 verra la remise des travaux au théâtre, l'installation d'un four à céramique et l'agrandissement de la bibliothèque.

LA RENOVATION DU THEATRE

Les travaux passés ont porté sur le chauffage et l'éclairage. Les rezéens qui ont le souvenir d'un théâtre glacial auront été agréablement surpris cet hiver par la chaleur que l'on ressent dès que l'on pousse la porte.

L'installation électrique a été adaptée à la tension de 220 v. Cette révision a permis l'installation d'un jeu d'orgues modernes de 30 circuits. Les visiteurs auront remarqué les 12 projecteurs au niveau du balcon et les 3 projecteurs sur chaque côté qui améliorent sensiblement les mises en scène.

La saison théâtrale a été raccourcie car après ces premiers travaux, achevés en Novembre 76, d'autres sont en cours depuis le 15 Avril et jusqu'en Novembre prochain. Que les associations rezéennes sachent bien que l'on a tout fait pour limiter la fermeture du théâtre et réaliser ces travaux au cours de la saison creuse afin de les gêner le moins possible dans leurs activités.

La fosse d'orchestre sera recouverte par un plancher amovible. Cet agrandissement permet la venue de troupes plus importantes, notamment de ballets. Les artistes, ou les intervenants, sont ainsi plus près des spectateurs.

Une passerelle pont-lumière sera fixée au plafond de la salle. Sans gêner la vue des spectateurs, cette passerelle est équipée d'une série de projecteurs dont le réglage peut être modifié en cours de représentation - impossible actuellement. Ces projecteurs seront plus "piqués" sur la scène ce qui augmente la qualité de l'éclairage.

Les loges seront améliorées et complétées par quelques boxes supplémentaires. Les rideaux, pendrillons et frises délavés ne seront plus qu'un mauvais souvenir. Les fauteuils plus larges et plus confortables réduisent le nombre de places à 500 environ. La décoration de la salle, sobre et chaleureuse s'adapte aussi bien à un grand spectacle qu'à une réunion publique.

Depuis plusieurs années, l'O.M.C. a présenté régulièrement des spectacles variés. Un nouvel élan est donné : des besoins se font jour. La solution économique étant de rénover le théâtre existant, la municipalité s'est engagée dans cette voie.

Rezéens, vous paierez seuls cet équipement. L'Etat n'y participera pas, son budget aux Affaires Culturelles étant des plus réduit.

UN FOUR A CERAMIQUE

Depuis quelques années, l'activité céramique fleurit dans notre Commune : Maison de Jeunes et de la Culture (M.J.C.) écoles, C.F.S., centres aérés, maisons de retraite, association des habitants du Corbusier... Cependant, le seul four important, implanté à la M.J.C., ne suffit plus. La cuisson et l'émailage des objets étant difficilement assurés, l'activité stagne.

Ainsi la Municipalité, à la demande de l'O.M.C., a installé récemment un four dans la salle du Bas Landreau. Il n'est nullement dans les intentions de la municipalité d'organiser une activité, mais son souci est de permettre aux associations et aux scolaires de la pratiquer en mettant des moyens matériels à leur disposition.

La municipalité confie à l'O.M.C. le soin de coordonner l'utilisation de ce four. Si vous êtes intéressés par la poterie, renseignez-vous à l'O.M.C. - même adresse que la Maison de Jeunes et de la Culture - allée du Dauphiné - qui vous indiquera où la pratiquer.

LA BIBLIOTHEQUE S'AGRANDIT

La bibliothèque municipale fonctionne actuellement dans un local inadapté de 42 m². L'extension du Centre Social donne à la bibliothèque l'usage de 110 à 120 m². Elle sera fermée quinze jours en Juin prochain afin de procéder au déménagement.

Les nouveaux locaux vont permettre une présentation agréable des 1200 livres. Un coin sera aménagé spécialement à l'intention des enfants. Nous vous invitons à y effectuer une visite, à y flâner.

Cette amélioration est loin d'être négligeable et constitue un pas vers un équipement beaucoup plus important.

DES PROJETS S'ESQUISSENT ... AVEC VOUS

L'O.M.C. met à l'étude un projet global pour le développement de la Culture. Tout d'abord, il est nécessaire de préciser la fonction de chaque équipement, de répondre à quelques questions.

Que doit comporter une bibliothèque centrale ? Où la réaliser ? Doit-on regrouper plusieurs équipements en un Centre Culturel : bibliothèque, salle d'exposition, école de musique... ? Où implanter des bibliothèques de quartier ? Comment vont-elles fonctionner ? Quel est l'usage d'un bibliobus ?

La population est invitée à apporter sa pierre à l'élaboration de ce projet. Pour y participer, prenez contact avec l'O.M.C. ou avec M. RETIERE à la Mairie. Les prochaines réunions sont prévues le 26 AVRIL et le 10 MAI à 18 H. 30.

La Municipalité a la volonté de faire participer le plus grand nombre de rezéens à la conception de ses projets. Par l'action commune, nous changerons la vie ensemble.

Article préparé par Gilles RETIERE, Adjoint à la Culture, aux Loisirs et aux Relations Internationales.

FINANCES

En Mars dernier, la presse locale relatait le vote du budget primitif des différentes municipalités et à ce sujet indiquait les augmentations d'impôts qu'il faudrait prévoir pour équilibrer les budgets des communes. Le budget primitif d'une commune est qu'une étape dans le budget communal. Parlons en aujourd'hui.

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget communal est l'élément de base de toute gestion municipale. Son étude permet de voir les possibilités financières de la Commune et le type de politique menée par l'équipe municipale. Le budget permet de fixer les possibilités et les types d'intervention d'une Commune. Il ne s'agit pas pour nous, responsables de la gestion de mettre au point un programme municipal qui soit sans rapport avec les finances locales.

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

Le budget municipal s'établit en trois étapes :

1°- LE BUDGET PRIMITIF OU PREVISIONNEL

C'est l'acte politique du Conseil Municipal, qui, sur proposition du Maire, décide et autorise les dépenses et les recettes pour l'année à venir. Cette prévision de budget est votée entre le 1er Janvier et le 31 Mars. Il faudrait pouvoir le voter le plus tôt possible dans l'année. C'est un document public que l'on peut consulter en Mairie.

On y trouve pour mémoire, les recettes et les dépenses de l'année précédente et les prévisions de l'année en cours. Ce budget doit être en équilibre : le chiffre des dépenses devant égaler le chiffre des recettes. Les impôts locaux sont déterminés à partir de ce budget.

2°- LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE :

C'est le report sur l'année en cours des restes à réaliser du budget précédent. Il permet également de réajuster le budget primitif et de le modifier sensiblement parfois. On n'y vote pas de nouveaux impôts.

3°- LE COMPTE ADMINISTRATIF :

Image fidèle de tous les mouvements financiers d'une année. On y trouve, à titre de rappel le budget principal, les réalisations en cours ou terminées

document est public. tout citoyen a droit et le devoir de le consulter. est surtout le compte administratif qui permet de se rendre compte de ce qui a été réalisé et de ce qui reste à faire.

responsable du budget est le Maire. est aidé dans sa tâche par la Commission des finances et les services ministériels de la Mairie qui le traitent en forme et en suivent l'exécution.

comptabilité communale est tenue par le Maire et le Percepteur.

Maire est l'ordonnateur, c'est-à-dire responsable de l'exécution du budget. Percepteur reçoit les fonds et paie les sommes dues aux fournisseurs et au personnel.

COMMENT SE PRÉSENTE LE DOCUMENT BUDGÉTAIRE

elle que soit l'importance de la commune, le budget est divisé en deux sections, chacune avec ses dépenses et ses recettes.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le comprend :

les dépenses courantes (personnel et matériel) de la Commune et des Services, les intérêts des emprunts, le prélèvement sur la section investissement (autofinancement) ;

les recettes qui se renouvellent chaque année (les impôts - subventions - revenus du patrimoine).

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

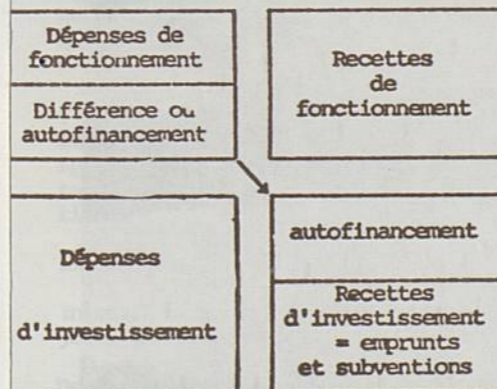
Le comprend :

les dépenses d'équipement pour travaux neufs, le remboursement du capital des emprunts ;

les recettes (autofinancement, emprunts, subventions).

par exemple : la Commune construit une école. La construction ainsi que l'aménagement (mobilier, matériel) est une dépense d'investissement, ensuite, l'école est ouverte et la Commune doit alors prendre en charge les dépenses de fonctionnement : chauffage, entretien, fournitures scolaires... l'amortissement de la construction, c'est-à-dire les intérêts des emprunts contractés.

ainsi nous pouvons schématiser un budget de la façon suivante :



documentation recueillie par M. René PAPIN Adjoint aux finances.

LE TROISIEME AGE

!!... Il est un moment, où la misère, où les souffrances de la population âgée ne sont pas supportables, ne sont plus dignes d'un pays civilisé...!!

Il était difficile à la Commission que présidait au début des années soixante le Conseiller d'Etat Pierre LAROCHE de déposer une conclusion plus pessimiste et un naif était en droit d'attendre des changements. Mais non : la condition des personnes âgées n'a pas bien changé et l'on peut continuer à parler du troisième âge comme du tiers monde de notre pays.

LE TROISIEME AGE ET SES RESSOURCES

Une distinction est nécessaire : d'emblée on n'est pas forcément pauvre parce qu'on est vieux. Les plus de soixante cinq ans ne constituent pas une population homogène, au contraire celle-ci comptant les plus riches et les plus pauvres, bat les records de l'inégalité sociale.

DES PLUS DÉMUNIS AUX PLUS RICHES

Un tiers des français âgés de plus de soixante cinq ans ne disposent pour vivre que d'environ 25 F. par jour. Mais un gros revenu sur trois est déclaré par un contribuable de cet âge.

Les gens âgés de plus de soixante cinq ans représentent 13 % de la population mais ils possèdent la moitié du patrimoine mobilier et ils ont amassé le quart de l'épargne de la nation.

M. Marcel DASSAULT, M. Jean PROUVOST (textiles et journaux), M. Marcel BOURSAC (textiles) sont assurément des personnes âgées mais chacun sait qu'il n'y a pas urgence à organiser des représentations à leur bénéfice.

Mais un tiers des suicidés appartient à ce groupe d'âge, le motif de leur acte étant la misère ou la solitude, les deux quelquefois. Marre de fouiller dans les déchets à l'heure où les marchands forains remballent les fruits et légumes de leur marché. Cela n'est pas rare, savez-vous ?

L'INAPTITUDE À LA RETRAITE ?

La lassitude peut naître aussi de voir tout ce qu'on s'était promis pour la retraite, c'était du vent.

Ces films qu'on devait aller voir, enfin reposé, aux risques de s'endormir pendant la séance.

Ces voyages que l'on aurait enfin le temps d'entreprendre pour rendre visite à sa famille. On a le temps en effet, c'est maintenant l'argent qui manque, 25 F. par jour, n'est-ce pas ! Quand on est vieux le temps ce n'est pas de l'argent.

JADIS...

Jadis, les vieillards étaient considérés, peut-être parce qu'ils étaient

rare : on mourrait plus jeune, la télévision n'existait pas, ni Guy LUX, ni Léon ZITRON ne venaient porter la bonne parole et dire le droit alors on écoutait les vieux qui, par nature, avaient vu plus de choses et réfléchi davantage.

Leurs forces déclinant, ils trouvaient toujours un travail à leur mesure, à la ferme ou dans l'atelier de l'artisan, ne serait-ce que pour rentrer les bêtes.

Ils pouvaient toujours aider leur fils par exemple en gardant la boutique. Ils se sentaient utiles, ils l'étaient.

Avec l'industrie moderne, il n'en est plus ainsi.

Dans une société qui repose entièrement sur la recherche du profit, un vieillard est forcément dépourvu d'intérêt, puisqu'il est improductif. Il n'y a pas de raison de se gêner avec lui (puisque'il est faible, il ne peut même pas se mettre en grève).

LE TROISIEME AGE : UN PROBLEME DE SOCIÉTÉ

Tout de même, on est tenté de juger que cette attitude est suicidaire puisque les adultes deviendront un jour des vieillards, il faut l'espérer du moins.

On comprendrait dans ces conditions, qu'ils se préparent de bonnes lois.

Mais il est vrai que ceux qui font les lois n'ont pas besoin de cela étant eux-mêmes, bien souvent, à l'abri du besoin.

Simone de BEAUVOIR estime d'ailleurs que la plupart des personnes âgées votent pour ces gens-là, les députés de droite, par peur du changement et crainte de perdre le peu qu'elles ont.

Louis QUEBAUD

Adjoint aux Anciens et Retraités



LES ESPACES VERTS

Dans La Vie Des Rezéens

Quelques semaines à peine nous séparent de la période électorale durant laquelle il était abondamment question de cadre de vie et d'écologie, ce mot savant qui s'est imposé dans le langage courant et qui signifie, selon le LAROUSSE, l'étude des rapports des êtres vivants avec leur milieu naturel.

Ce mot fit découvrir bien des horizons à certains, quoique, à Rezé, à l'instar de M. JOURDAIN qui faisait de la prose sans le savoir, nous étions écologistes avant la lettre sans pour autant le crier sur les toits.

ECOLOGIE : POURQUOI ?

Durant des siècles l'homme a pensé que la nature était sa chose, qu'elle était inépuisable et qu'il avait toute latitude de la détruire ou de la modifier selon sa seule volonté et en fonction de ses seuls besoins.

Si l'air est vicié ou se raréfie, en particulier dans les villes nouvelles où s'entassent les humains, ce n'est pas en remplaçant par des alvéoles de béton les arbres qui ont vocation d'absorber le gaz carbonique et de rejeter l'oxygène que l'on apportera des remèdes à une situation qui risque de devenir catastrophique à plus ou moins brève échéance.

En outre, les effets psychiques des végétaux sur les individus sont indéniables et la contemplation d'un beau parterre de fleurs ou même d'une pelouse bien verte est extrêmement bénéfique pour un organisme surmené par le rythme effréné de la vie moderne.

Les solitaires, les gens du 3ème âge, abandonnent souvent leurs quatre murs pour se rendre au jardin le plus proche où ils conversent avec leurs fleurs et les oiseaux ou saluent le passage d'un rayon de soleil.

De tous temps les poètes, hypersensibles par excellence ont chanté la nature et l'un d'eux, parmi les plus grands n'a-t-il pas écrit :

"Aux regards d'un mourant le soleil est si beau, l'air est si pur, la nature est si parfumée"

UN EQUIPEMENT SOCIAL

Convaincue depuis longtemps que les espaces verts constituent un équipement social au même titre que les autres, la Municipalité a mis à la disposition des Rezéens, différents types de cadres de verdure allant des prés en friche aux jardins d'agrément.

IL EXISTE ACTUELLEMENT ...

Près de la CLASSERIE, un pré en friche d'une surface d'environ 2 hectares est fréquenté par les jeunes du quartier. Non encore aménagés, parce que d'acquisition relativement récente, dif-

férents terrains, dont un grand bois d'une superficie de 1 hectare, sont ou vont être ouverts au public, sur les bords de la Sèvre, du Pont-Rousseau au pont de la Morinière - rue J. B. Vigier, dans le "Bois de l'Aventure" domaine de prédilection des enfants qui pensent tout à loisir s'y extérioriser, ont été placés des tables et des bancs rustiques pour favoriser la pleine détente, lors de pique-nique familiaux.

Faut-il rappeler le Parc de ST WENDEL, ex-propriété JARNET, magnifique réalisation dont une partie est d'ores et déjà à la disposition des Rezéens.

En ce qui concerne ce parc, je me réserve de donner de plus amples renseignements sur un prochain bulletin, ainsi que sur les jardins publics en général.

POUR LES JEUNES ET LES SPORTIFS

Tous nos concitoyens connaissent LAROBINIERE où, près des terrains de sport, a été réservé un vaste centre pour les Jeunes. Dans ce quartier, l'ensemble des espaces verts couvre plus de 10 hectares.

LA TROCARDIERE

Autour du stade et des terrains d'évolution où se rencontrent chaque jour sportifs et scolaires, le Service des Plantations a réalisé un magnifique ensemble où alternent pelouses, parterres et prairies où croissent des conifères et des arbustes d'essences variées.

La proximité du Château de REZE donne encore plus de relief à toutes ces plantations.

QUELQUES CHIFFRES ELOQUENTS

Bien que point n'est besoin d'insister sur l'utilité et même l'absolue nécessité des espaces verts, j'ai relevé dans une revue très sérieuse que les

Parisiens font annuellement plus de 60 000 000 de visites aux forêts domaniales de la grande banlieue.

On peut également faire état du passage de 40 000 Nantais qui, à chaque fin de semaine, traversent notre Commune pour s'évader vers la campagne ou la mer.

Jean HOCHARD,
Conseiller Municipal
Subdélégué

Sportifs

Rezéens

Au début de cette Municipalité, il m'est agréable de constater, l'efficacité du Travail accompli depuis 18 ans, en matière d'équipements sportifs

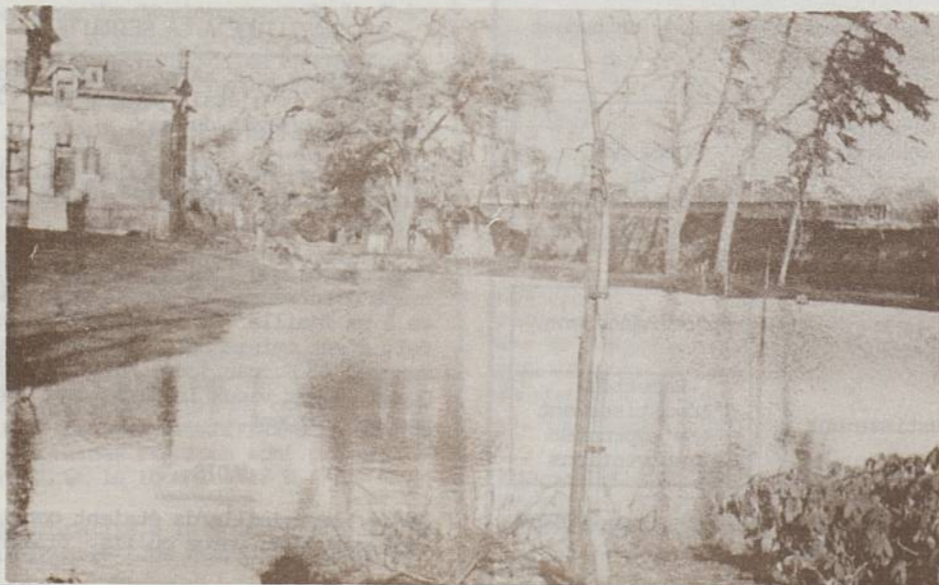
En tant qu'Adjoint chargé des Sports, les mots sont insuffisants pour exprimer la gratitude d'un grand nombre de Sportifs Rezéens,

au Maire,
à l'équipe municipale,
et à mes prédécesseurs qui ont tant fait pour les sports à Rezé.

L'AVENIR

Certaines disciplines se sentiront délaissées par ces réalisations; qu'elles prennent patience, tout ne s'est pas fait en une seule fois et nos préoccupations seront de leur donner à elles aussi, la part qui leur revient

Personne ne doit être oublié; mais il faut tenir compte de la générosité de l'Etat pour l'octroi des subventions. La récupération de la T.V.A., l'infla-



Sportifs

Rezéens

tion dont nous supportons tous les conséquences, ne font pas avancer les choses aussi vite que nous le souhaiterions.

LA FIN D'UNE SAISON

Pour certaines disciplines collectives, la saison s'achève. L'heure du bilan ou de l'incertitude plane encore pour certains. Il faut donc en tirer des conclusions Réjouissances ... Illusions ... Déceptions ... Il faut avant tout penser à la saison prochaine. Aussi dure que la soit la déception d'une saison. Aussi satisfaisants que soient les résultats, c'est avant tout la loi du sport.

Les astreintes qu'impose la compétition aux joueurs, aux dirigeants, demandent beaucoup de dévouement.

Je profiterai de cet article, pour faire un appel aux Parents.

Ne prenez pas les clubs ou associations sportives pour des garderies

Ils ont un autre but que celui de "garder" vos enfants. Apportez-leur votre soutien !

DES OUBLIÉS ET DES MÉCONNUS

Il suffit de parcourir les salles et les stades de Rezé pour comprendre le dévouement de certains dirigeants.

QUI SONT-ILS ?

Tous ceux qui, par leur dévouement, assurent l'entraînement des enfants et des adultes, ceux que l'on voit le samedi, le dimanche et à chaque fois ils repondent présent.

Ils assurent par leur ténacité la continuité du sport à Rezé.

A tous ceux-là Merci !

Dans certaines disciplines, la saison se termine, mais pour d'autres, elle commence, nous en reparlerons dans un prochain bulletin.

Ce qu'il faut avant tout c'est que les sportifs rezéens soient dignes des installations qu'ils ont à leur disposition.

Ils préparent tous demain.

En matière de sports, demain, c'est toujours un recommencement.

Demain, c'est l'Avenir du Sport à Rezé.

Michel HIMENE
Adjoint aux Sports

Poursuite de l'action engagée

L'action sociale menée durant la précédente Municipalité tant en réalisation d'équipements collectifs et sociaux a permis d'améliorer sensiblement le bien être et la vie des Rezéens.

Je ne reviendrai pas sur les différents types de réalisations à caractère social, ceux-ci ayant été largement commentés par mon prédécesseur lors d'un précédent bulletin d'informations municipales.

Cette action sera poursuivie de façon à répondre aux critères dignes d'une Ville de 40 000 habitants.

Durant mon mandat, je me pencherai plus particulièrement sur des problèmes qui ne paraissent essentiels pour l'avenir de notre Ville :

L'EMPLOI A REZÉ

Le chômage est devenu un véritable fléau pour notre cité (plus de 1100 demandeurs).

La politique anti-sociale que mènent Gouvernement et Patronat, condamne à la disparition de nombreuses petites et moyennes entreprises.

Combien de familles rezéennes seront frappées d'ici la fin de l'année ?

Lorsqu'on sait que près de la moitié de la population active est à caractère ouvrier, l'asphyxie économique risque de prendre des proportions inquiétantes dans notre Ville.

Notre première préoccupation sera bien sûr de venir en aide à ces familles, mais nous nous efforcerons avec ces travailleurs de nous opposer aux licenciements et à la fermeture d'entreprises.

CREER DES EMPLOIS A REZE

Du fait de la présence à Nantes d'importants chantiers métallurgiques une grande partie de la population masculine s'est dirigée vers ce genre d'activités professionnelles.

C'est pourquoi, il serait souhaitable que dans la zone industrielle NORD qui a été créée par la Municipalité, davantage d'entreprises métallurgiques soient implantées. Celles-ci seraient assurées de trouver une main d'oeuvre qualifiée, sur place. Ce qui aurait pour effet d'une part, de réduire une partie du chômage et donnerait au travailleur rezéen un emploi plus près de son lieu d'habitation.

LE DROIT AU LOGEMENT

L'action engagée par la Municipalité pour la création d'équipements sociaux commence à porter ses fruits, mais il reste encore beaucoup à faire pour donner plus de bien être à la population.

Se loger est un droit, trop de famil-

les pourtant vivent encore dans des logements inconfortables voire même vétustes.

Elles ne peuvent prendre possession d'appartements mieux adaptés à leurs besoins, parce que les loyers sont trop élevés au regard de leurs revenus.

Nous devons exiger que l'Etat fasse son devoir en finançant la construction sociale.

HUMANISER NOTRE CITE

Nos gouvernants parlent à satiété de la qualité de la Vie mais permettent aux promoteurs de faire la loi, ce qui amène pour conséquences :

- la réduction des espaces verts,
- la suppression des aires de jeux,

mettant ainsi en péril la sécurité et le bien être des habitants de ces grands ensembles

L'exemple du Château de Rezé est éloquent (les enfants ne disposent que des voies d'accès et des parkings pour se distraire).

Il faudra se pencher sérieusement sur ces problèmes et pour l'épanouissement de ces enfants, nous aurons besoin du concours de tous.

Voici, résumés, les points essentiels sur lesquels, je m'efforcerai à la tête des affaires sociales durant ces 6 années d'améliorer afin de donner aux Rezéens une vie plus juste et plus belle.

Yves MARIÉ
Adjoint aux Affaires
Sociales



LES NAUDIÈRES

Propagande Électorale sur un Problème Dououreux

La propagande électorale de notre adversaire a été presque entièrement axée sur le problème des Naudières. La fièvre des élections passée, il importe que les Rezéens aient sur cette opération la plus large information possible.

C'est vrai : la Ville a garanti des emprunts d'une société anonyme coopérative de construction de logements pour un montant de 1 470 000 F. Elle n'a fait en cela que suivre une politique constante et de pratique courante qui a permis à des Rezéens de modeste condition de vie d'accéder au logement dans des conditions supportables.

LE PREMIER INCIDENT DEPUIS 1957

Après plus de 20 années de résorption d'une sévère crise du logement dont les anciens ont gardé le souvenir, c'est le premier incident dont a eu à souffrir le budget communal. Alors, parler de scandale pour une situation aussi exceptionnelle, c'est vraiment saisir au vol la première occasion venue. Ce n'est pas sérieux.

Précisons que la Ville de REZE n'a, à aucun moment, pris de responsabilité dans la gestion de la S.A.C.C. des Naudières, ce qui doit mettre fin à certaines assertions tendancieuses.

Mal gérée, dans un contexte économique défavorable, la S.A.C.C. a été mise en état de cessation de paiement et la Ville a dû se substituer à elle pour le paiement des annuités des emprunts garantis. Honnêtement, la Ville assume le risque auquel elle a souscrit.

A PROBLÈME HUMAIN, SOLUTION HUMAINE

Quelles étaient les conséquences normales de la situation : le patrimoine social vendu à vil prix à la barre du Tribunal, les Sociétaires auraient perdu définitivement tout espoir de logement et seraient criblés de dettes sans contrepartie. Autant de familles concernées, autant de vies gâchées.

La Ville de Rezé a voulu éviter cela. C'est sciemment, pour ne pas ajouter à la détresse des coopérateurs qu'elle n'a pas pris l'hypothèque judiciaire qui lui était ouverte.

UNE PERSPECTIVE INTÉRESSANTE

La Municipalité a depuis le début été préoccupée par un règlement humain de cette affaire et ce n'est pas sa faute si la principale entreprise et la banque ont opposé une indifférence totale à ses propositions.

Aujourd'hui, l'ancien Comité Ouvrier du logement (aujourd'hui Atlantique Logement) s'emploie, dans le plus pur esprit coopératif, à dénouer l'affaire de l'arbitre expert désigné par le Tribunal de Commerce.

Est admise la dissociation de la première tranche et le principe de son achèvement au profit des coopérateurs.

Est admise l'adjudication, à un promoteur privé ayant fait la meilleure offre, des terrains supportant les carcasses de gros oeuvre.

La Ville, ayant un besoin patent d'équipement public dans ce secteur se portera acquéreur des terrains restants.

L'AVENIR POUR LES COOPÉRATEURS

Pour ce qui concerne la première tranche, Atlantique Logement, multipliant les contacts avec les sociétaires, l'arbitre, les administrations, a procédé au recensement minutieux des droits des coopérateurs, ainsi qu'à la définition et à la division entre coopérateurs des travaux d'achèvement de cette première tranche.

Atlantique Logement a besoin pour poursuivre l'opération, de l'autorisation

de son Administration de tutelle : l'Équipement.

Dès qu'elle aura cette autorisation, elle proposera ses offres à l'arbitre expert.

Si ces offres venaient à être homologuées par le Tribunal de Commerce, "Atlantique Logement" terminerait l'opération en commençant par la livraison des pavillons aux familles non encore logées.

Compte tenu des deux conditions à satisfaire : autorisation de l'Équipement à Atlantique Logement pour la poursuite de l'opération et homologation des offres par le Tribunal, il serait inconvenant de donner d'autres prévisions qui relèveraient de la démagogie.

Voici faite la lumière sur cette pénible affaire. Aux Rezéens de juger.

GARANTIES FINANCIÈRES

D'EMPRUNTS POUR LA CONSTRUCTION ACCORDÉES PAR LA VILLE DE REZE

12 000 REZÉENS LOGÉS

	MONTANT DES EMPRUNTS GARANTIS	LOGEMENTS CONCERNÉS
TOTAL POUR REZÉ	62 446 000	3 864
NAUDIÈRES	1 470 000	27
POURCENTAGE DE RISQUE	2,35 %	0,7 %

Le taux de 2,35 est manifestement excessif car il s'applique à des valeurs en francs constants. Or, les premiers emprunts ont été garantis en 1967. En valeur relative le taux du risque serait réduit à moins de 1 %, sans doute voisin des 0,7 % de la proportion entre les logements.

